

toute l'eau nécessaire pour les divers genres de service, c'est à dire de faire couler éternellement dans nos murs, par une simple pente, des eaux saines, limpides et fraîches, pouvant satisfaire à tous les besoins et à toutes les convenances, il n'a pu être mû que par un seul motif, la crainte que les eaux dont nous pouvons disposer ne fussent pas en suffisante quantité, et en assez bonne qualité. Toute autre supposition ne serait pas admissible concernant des hommes publics investis de la confiance de leurs concitoyens. Or cette crainte ne se trouve pas fondée, il ne serait pas juste dès lors que notre proposition n'eût précisément pour résultat que de jeter du discrédit sur ces mêmes eaux et de porter tout à la fois préjudice à nos intérêts particuliers, et aux intérêts de la grande agglomération lyonnaise, privée par là d'une utile concurrence.

Nous venons donc, Monsieur le Préfet, vous prier avant toute chose, de vouloir bien faire mesurer exactement par les soins de Monsieur l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées ou de toutes personnes désignées par vous ou par lui, le volume des eaux dont nous projetons la dérivation. Vous voudrez bien remarquer que nous choisissons pour cela le dernier terme d'une sécheresse de deux mois qui a réduit partout les sources et les rivières ordinaires à leur état le plus bas (1).

Nous vous prions de plus de faire constater, aussi officiellement, la qualité comparée de ces eaux avec celles du Rhône, par un rapport sur :

La composition. — La limpidité. — La température de ces deux natures d'eaux, et sur leurs effets respectifs dans l'emploi qu'on doit en faire pour l'alimentation et pour l'industrie. Plus le corps auquel vous confierez cette mission sera compétent, plus les membres qui le composeront seront

(1) M. l'ingénieur en chef s'est en effet transporté, sur la demande de M. le préfet, dans les localités où coulent les cours d'eau indiqués, et y a passé la journée du 18 août, qui a précédé de trois jours les premières pluies.